

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 AVRIL 2026

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 00 voix Contre, 06 Abstentions et 21 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

2- DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2026

Vu le plan de financement transmis à l'assemblée,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le dossier suivant :
- Rénovation énergétique, mise aux normes et travaux de sécurisation de l'école primaire Albert Douay

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que le vote à main levée soit accepté pour le point suivant

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sandrine OULAÏ-LENFANT, Adjointe au maire.

3- MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, par délibération du 13 avril 2026, a dressé la liste des membres titulaires et suppléants pouvant participer à la commission communale des impôts directs.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de modifier la liste des commissaires titulaires en remplaçant Mme Georgette LEMAL demeurant 32 rue du Chaulchoir par M. Jean-Paul DUQUESNOY demeurant 220 rue des frères Régnier

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

**4- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITÉ (L.332-23-1°)**

Il est demandé au Conseil Municipal de créer :

- 1 CDD Accroissement temporaire d'activité, Adjoint administratif, 35 heures, durée de 6 mois
- 1 CDD Accroissement temporaire d'activité, Adjoint technique, 35 heures, durée de 6 mois
- 1 CDD Accroissement temporaire d'activité, Adjoint technique, 35 heures, durée de 1 an

A ce titre seront créés :

- au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'Adjoint administratif pour exercer les fonctions d'agent d'accueil polyvalent du 01 Mai 2026 au 31 Octobre 2026
- au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'Adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent polyvalent du service entretien et animation du 07 Mai 2026 au 06 Octobre 2026
- au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'Adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des espaces verts du 17 Juin 2026 au 16 Juin 2027

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sandrine OULAÏ-LENFANT, Adjointe au maire.

**5- ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER
NOMENCLATURE M57**

Conformément à l'article L 1612-30 du CGCT « Avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier ».

Ce règlement a pour objectif de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la Commune a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de règlement budgétaire et financier transmis à l'assemblée

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sandrine OULAÏ-LENFANT, Adjointe au maire.

6- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

« Par application du décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, je vais vous donner les résultats du CFU 2025 qui est désormais le document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2025

Total des dépenses	1 282 375.30 €	Total des recettes	2 234 443.01 €
	Résultat		+ 952 067.71 €
Déficit antérieur :	- 251 813.98 €		
Résultat cumulé :	+ 700 253.73 €		
Report dépenses :	710 703.48 €		
Report de recettes :	957 133.93 €		
Résultats cumulés :	+ 946 684.18 €		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Total des dépenses	4 960 403.02 €	Total des recettes	5 001 507.00 €
	Résultat		+ 41 103.98 €
Excédent antérieur :	+ 230 579.43 €		
Résultat cumulé :	+ 271 683.41 €		

Il est passé au vote

Contre : 05

Abstention : 01

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sandrine OULAÏ-LENFANT, Adjointe au maire.

9- BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de Budget Primitif qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 4 936 900.00 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 3 056 357.83 €

Après en avoir délibéré, décide d'approuver, au niveau des chapitres, le Budget Primitif 2026 de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chap 011	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 27
Chap 012	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 014	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 65	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 66	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 67	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 68	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 042	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21

Recettes de fonctionnement

Chap 013	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 70	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 73	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 731	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 74	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 75	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 76	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 77	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 78	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 042	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 002	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21

Dépenses d'investissement

Chap 20	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 21	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 23	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 16	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 040	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21

Recettes d'investissement

Chap 001	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 10	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 13	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 202301	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 202501	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21
Chap 040	Contre : 00	Abstention : 06	Pour : 21

10- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le montant des subventions versées aux associations selon la liste ci-annexée.


En qualité de membre du bureau de l'association concernée, n'ont pas pris part au vote :

- Bibliothèque Municipale : Colette SALADIN
- FLEP : Colette SALADIN
- La Marche Nordique : Chantal HAUSSIN
- L'Orée des Jardiniers : Jean-Philippe LAURETTE
- Pétanque : Pierre GREGOREK
- Les Amis d'Eitorf : Colette SALADIN
- ASEC : Marc RICHEZ
- Le Marais Tio : Christian FAEHR – Philippe LEVEAUX – Pascal GAUCHERELLE
- Oliver Dance Company : Sandrine OULAI/LENFANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

La Secrétaire
Céline CALVIN

Le Maire
Luc BROUTA




Associations	subventions		subventions proposées 2026
	2024	2025	
1 repas par jour	300,00 €	400,00 €	450,00 €
A.S.E.C Jardinage	2 300,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Amicale des Donneurs de sang	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
APE Collège de l'Ostrevant	250,00 €	250,00 €	300,00 €
Atelier Léopold Desbrosses	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Bibliothèque Au fil des Pages	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Bouchain Club de Musculation	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Bouchain Halesworth	600,00 €	700,00 €	700,00 €
Bouchain Patrimoine	400,00 €	0,00 €	0,00 €
Boxing club Bouchain	850,00 €	950,00 €	1 000,00 €
Centre de plien air du Bassin Rond	12 300,00 €	12 500,00 €	13 500,00 €
Chorale d'un seul coeur	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Club du Troisième Age	1 000,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Comité du Festival de la moto	3 800,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €
F.L.E.P	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Les Amis d'Eitorf	1 445,00 €	1 445,00 €	1 450,00 €
L.E.A	550,00 €	650,00 €	650,00 €
Let's Dance	2 230,00 €	1 630,00 €	1 630,00 €
Harmonie de Bouchain	1 000,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Ju Jitsu Ecole Arts Martiaux (JUDO)	3 400,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
Bouchain arts martiaux academie	2 700,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
Les Amis de Jean Zay	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Les Amis de Bouchain et son musée	850,00 €	600,00 €	600,00 €
Les restos du coeur	200,00 €	300,00 €	300,00 €
Moto Club de l'Ostrevant	1 275,00 €	1 275,00 €	1 275,00 €
Marche Nordique	1 100,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €
OMC	25 400,00 €	25 000,00 €	21 800,00 €
OMS	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Ostrevant Cyclo Club Bouchinois	1 020,00 €	1 020,00 €	1 100,00 €
Pêcheurs de l'Ostrevant	2 050,00 €	2 050,00 €	2 250,00 €
Secours Catholique	500,00 €	550,00 €	550,00 €
Local Unique	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Tennis Club	2 100,00 €	2 300,00 €	2 500,00 €
Union du Commerce	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Union Nationale des Combattants	600,00 €	600,00 €	600,00 €
La ronde des parents prim Albert Douay	0,00 €	250,00 €	250,00 €
USEP Ecole Mat A.Douay (les loupioux)	500,00 €	500,00 €	700,00 €
Papillons Blancs	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Bouchain Pétanque Club de l'Ostrevant	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
La Gourmette	1 275,00 €	1 275,00 €	1 300,00 €
Basket Club	6 375,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Il fait bon vivre	600,00 €	700,00 €	700,00 €
L'orée des Jardiniers	400,00 €	400,00 €	400,00 €
E.S.B	10 800,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
Amicale des pompiers	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Olivier Dance	300,00 €	400,00 €	400,00 €
Team Rive 59	0,00 €	250,00 €	250,00 €
Les jeunes voix de Bouchain	0,00 €	0,00 €	250,00 €
All event foot salle	0,00 €	3 000,00 €	250,00 €
Marais Tio	0,00 €	0,00 €	250,00 €
retro passion de l'ostrevant	0,00 €	0,00 €	250,00 €
Parents d'élèves de l'école Jean Zay	0,00 €	0,00 €	250,00 €
	115 220,00 €	119 845,00 €	116 555,00 €